



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

RAPPORT MENSUEL

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

RAPPORT MENSUEL ITEKA N'IJAMBO MARS 2022

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de mars 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 307 à 311.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 44 personnes tuées dont 32 cadavres retrouvés, 16 victimes de VSBG, 7 enlevées et/ou portées disparues, 1 torturée et 66 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 5 femmes et 6 mineurs tués ainsi qu'une femme arrêtée arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés et parmi eux, il y a 1 membre du parti CNDD-FDD et 1 membre du parti FNL tués, 1 membre du parti CNL enlevé, 1 membre du parti CNDD-FDD

torturé, 1 membre du parti CNDD-FDD et 30 membres du parti CNL arrêtés arbitrairement.

En outre, parmi ces victimes, il y a 1 ex-FAB tué.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, aux DESC, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA JUSTICE

III. DE LA GOUVERNANCE

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

V. AUTRES FAITS SECURITAIRES

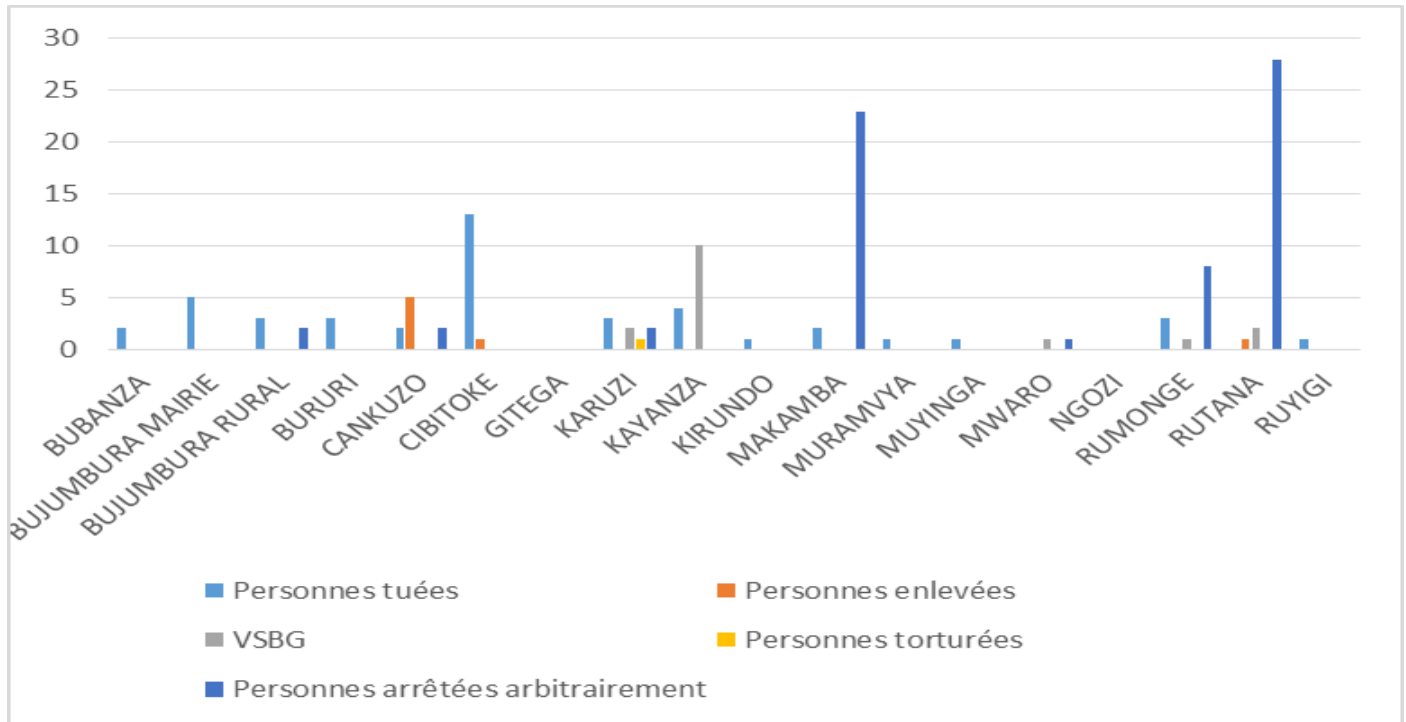
CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	4
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES</i>	4
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUX INFANTICIDES</i>	5
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	5
<i>I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES</i>	5
<i>I.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	5
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	6
<i>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	6
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	6
<i>II. DE LA JUSTICE</i>	7
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i>	7
<i>IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	7
<i>V. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Conseil National pour la Liberté
CPI	: Cour Pénale Internationale
DESC	: Droits Economiques et Socio-Culturels
EAC	: East African Community
FAB	: Forces Armées Burundaises
FNL	: Forces Nationales de Libération
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de mars 2022



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de mars 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 44 dont 5 femmes et 6 mineurs. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 13 cas, suivie de Bujumbura Mairie avec 5 cas, de Kayanza avec 4 cas, de Bujumbura rural, Bururi, Karuzi et Rumonge avec 3 cas chacune. Parmi ces victimes figurent 1 membre du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti CNL et 1 ex-FAB tués.

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 7 personnes dont 1 membre du parti CNL enlevées et/ou portées disparues par des agents du SNR avec 6 cas et par des gens non identifiés avec 1 cas.

Sur un total de 16 victimes de VSBG relevés au

cours de cette période, la province de Kayanza vient en tête avec 10 cas, suivie de Karuzi et Rutana avec 2 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré également 1 membre du parti CNDD-FDD torturé dans la province de Karuzi.

Sur un total de 66 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Rutana vient en tête avec 28 cas, suivie de Makamba avec 23 cas, de Rumonge avec 8 cas. Parmi ces victimes d'arrestations arbitraires figurent 30 membres du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

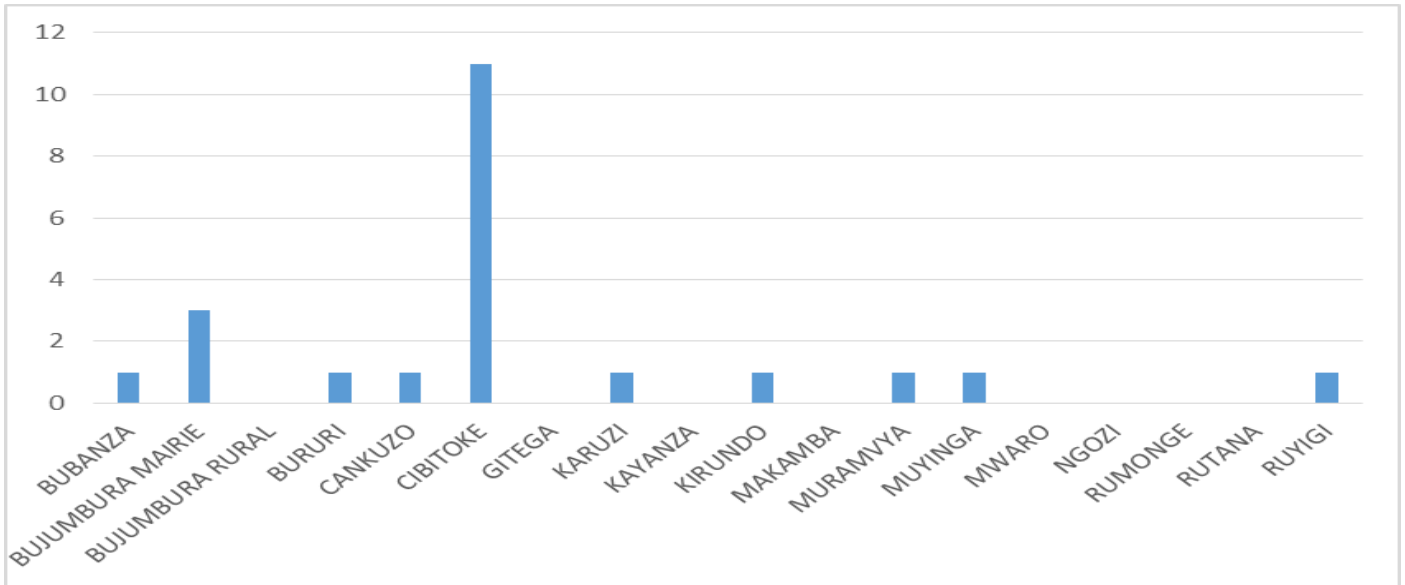
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de mars 2022, la Ligue Iteka a [tiques](#) dont 1 par des policiers et 2 par des militaires. relevé 3 cas de personnes tuées par [des agents éta-](#) taires.

1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de mars 2022, la Ligue Iteka a dessous, la province de Cibitoke vient en tête avec relevé 22 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Comme l'illustre le graphique ci-

Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés



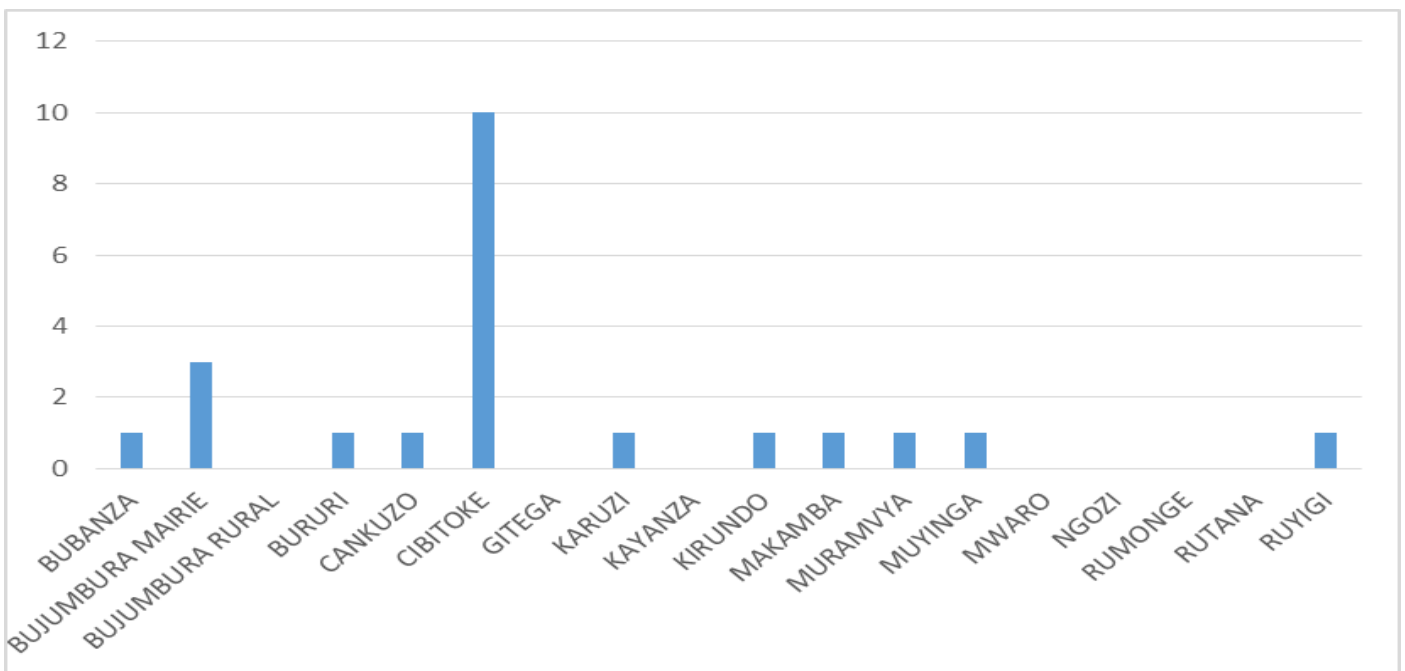
1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de mars 2022, la Ligue Iteka a enregistré 22 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, les provinces qui viennent en tête sont Cibitoke avec 10 cas et Bujumbura Mairie avec 3 cas.

La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

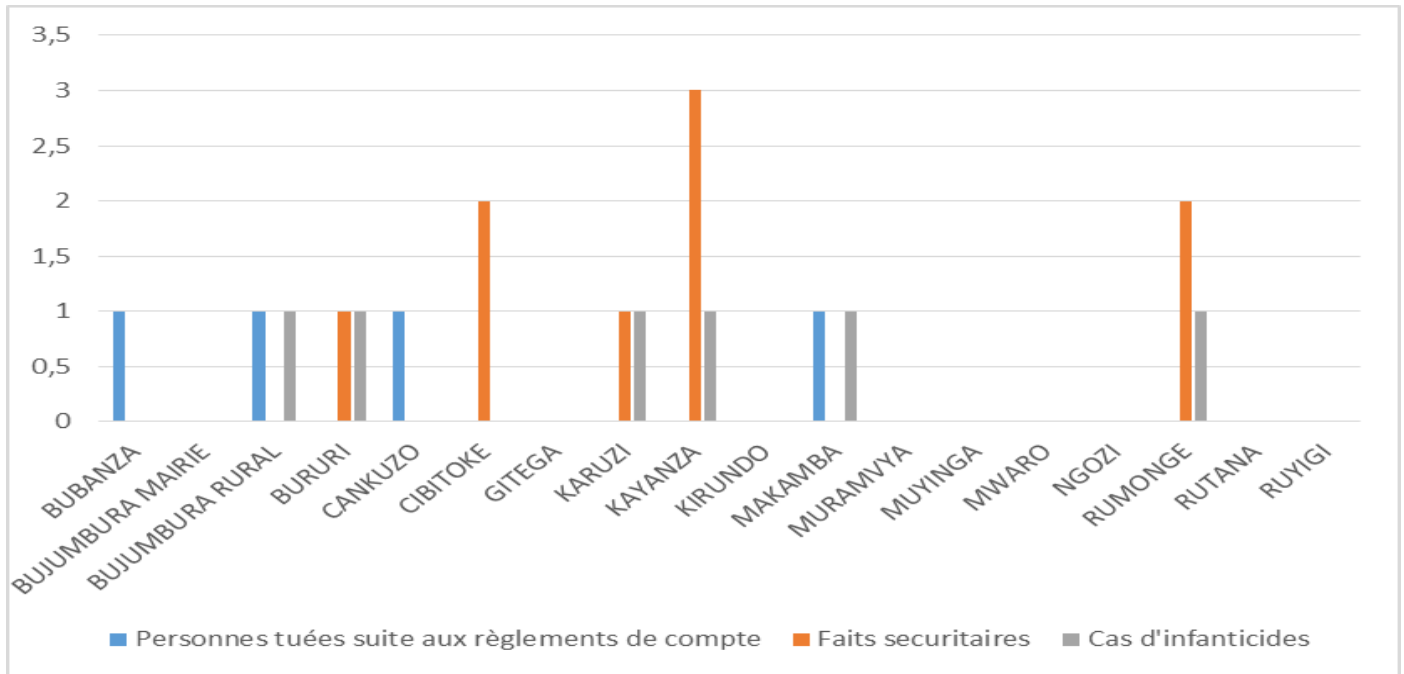
Figure 3 : Graphique des cadavres retrouvés



1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES, AUX REGLEMENTS DE COMPTE ET AUX INFANTICIDES

Au cours du mois de mars 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 19 personnes ont été tuées dont 9 cas suite [aux faits sécuritaires](#), 4 cas [de règlements de compte](#) et 6 cas [d'infanticides](#).

Figure 4: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, aux règlements de compte et aux infanticides



1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

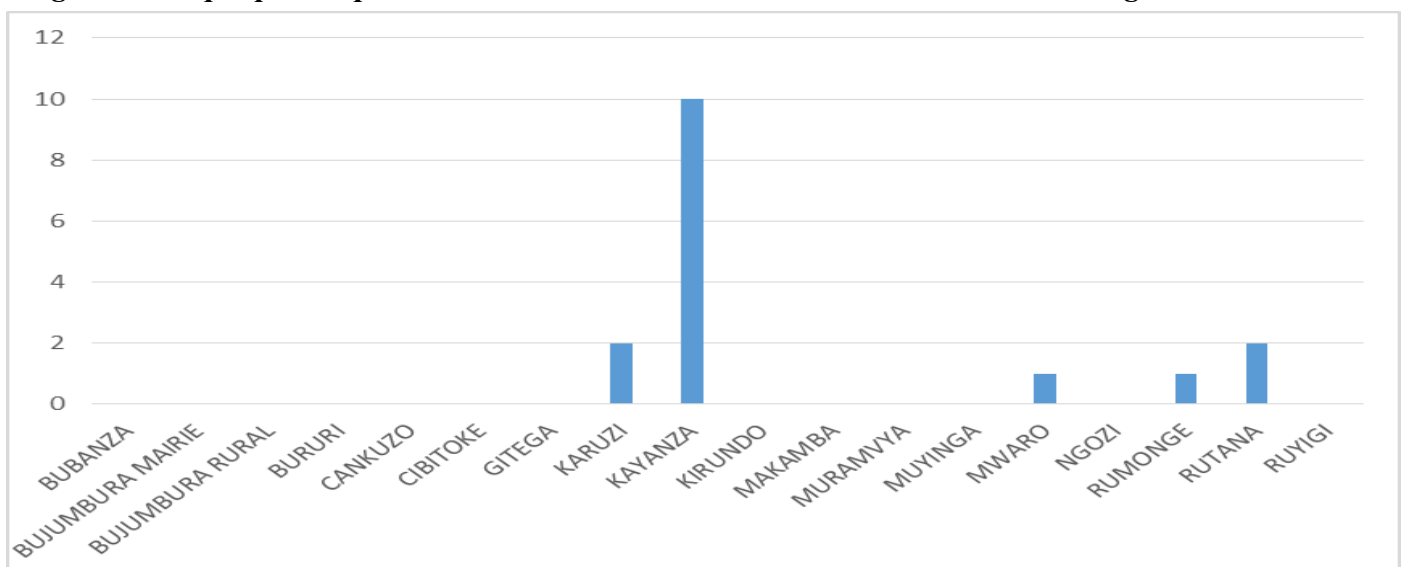
1.2.1. DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de mars 2022, la Ligue Iteka a des membres de la milice Imbonerakure en provenance de Karuzi torturé par un membre du parti CNDD-FDD.

1.2.2. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 16 cas de violence sexuelle et basée sur le genre, suivie de Karuzi et Rutana avec 2 cas chacune. Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Kayanza vient en tête avec 10 cas.

Figure 5: Graphique des personnes victimes des violences sexuelles et basées sur le genre

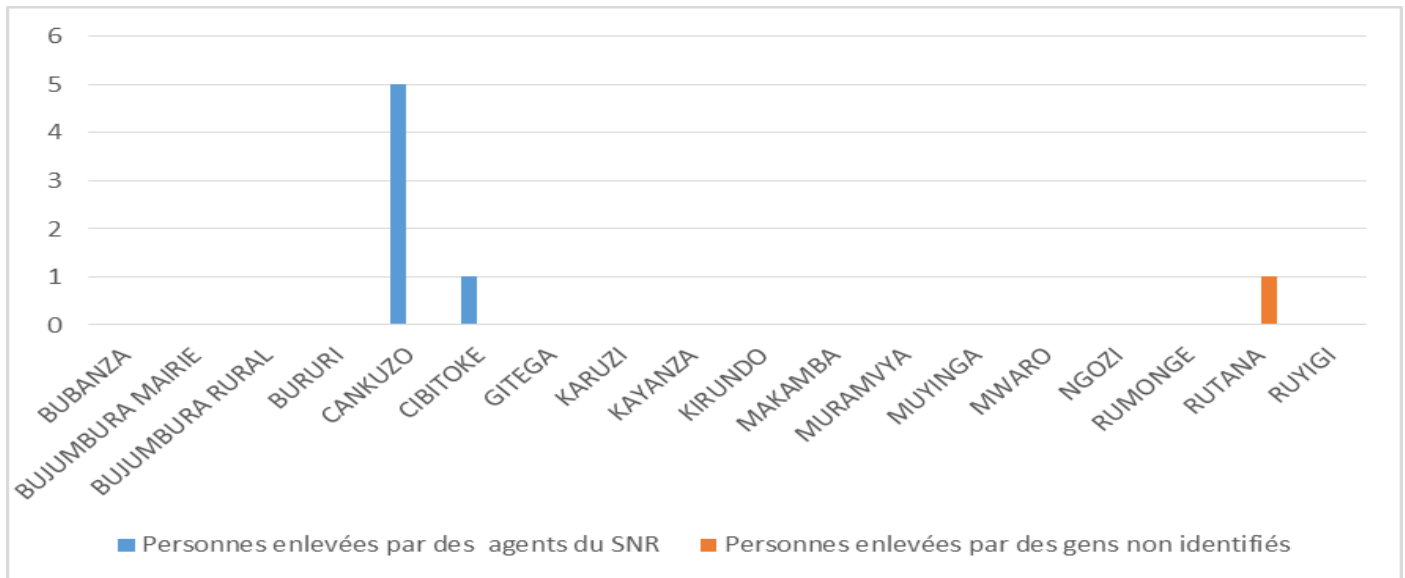


1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de la période couverte par ce rapport, 7 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues dans la province de Cankuzo avec 5 cas, Cibitoke avec 1 cas et Rutana avec 1 cas. Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des agents du SNR avec 6 cas et des gens non identifiés avec 1 cas. Signalons que parmi les victimes figure 1 membre du parti CNL.

Figure 6: Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



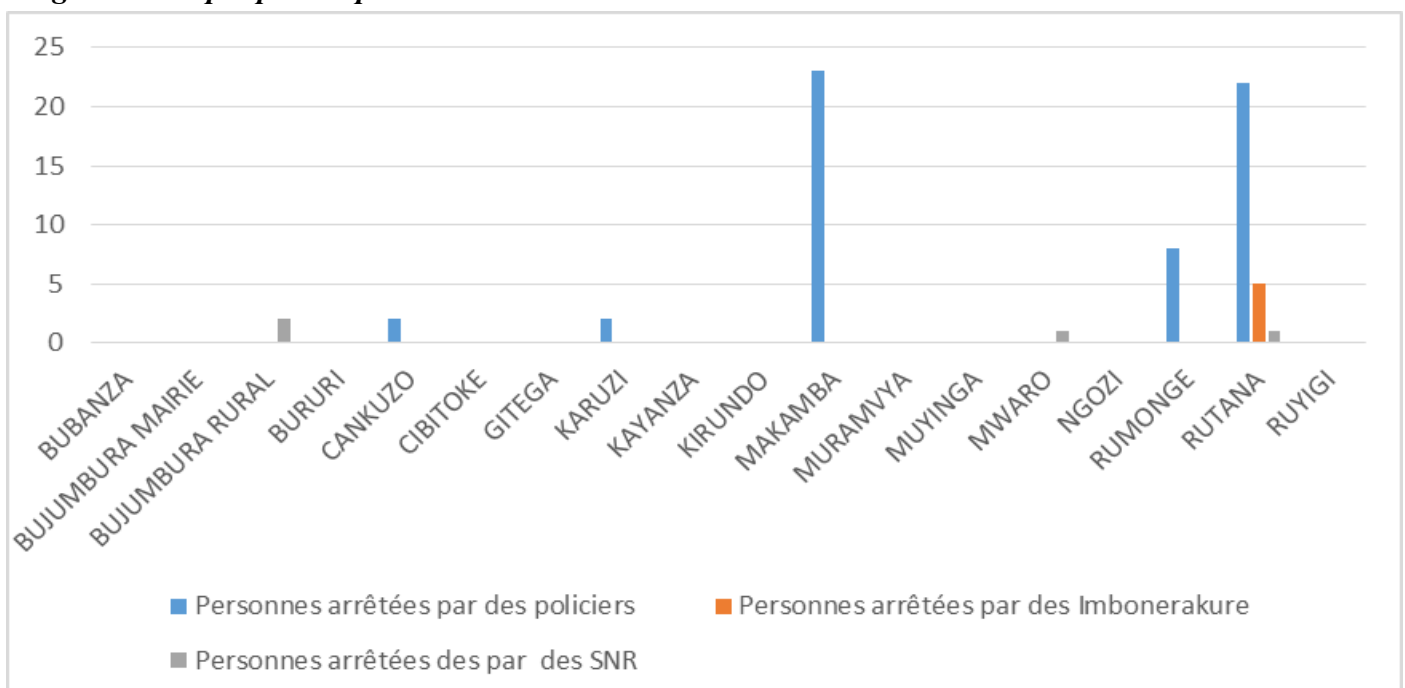
1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de mars 2022, la Ligue Iteka a répertorié 66 cas d'arrestations arbitraires dont 30 membres du parti CNL et 1 membre du parti CNDD-FDD.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Rutana vient en tête avec 28 cas, suivie de

Makamba avec 23 cas et Rumonge avec 8 cas. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers avec 57 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 5 cas et des agents du SNR avec 4 cas.

Figure 7: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à la justice. Il s'agit notamment d'un policier du commissariat communal de Rutana condamné à 27 ans de servitude pénale par le TGI Rutana au cours d'un procès de flagrance après avoir été surpris en train de violer une fillette de 14 ans, d'amende infligée aux auteurs de l'accident en province Kayanza et de libération de responsables administratifs en province Rutana après avoir été arrêtés pour avoir détourné une certaine quantité d'engrais et de sucre destinée à la population en province Rutana.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au niveau de la gouvernance, au cours de cette période, des cas de grève des commerçants s'insurgeant contre la hausse des taxes imposées par l'administration, de non-paiement des cultivateurs de patchouli en province Bubanza après avoir vendu leurs récoltes à crédit à la Société Tanga Oil basée à Bujumbura, de suspension de certains administratifs en province Bururi et Kirundo, de l'interdiction de réunion des membres des comités collinaires du parti CNL et de la mise en place des poubelles publiques en province Rumonge ont été rapportés.

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au niveau des DESC, la Ligue Iteka a relevé des cas d'abandons scolaires du 1^{er} trimestre 2021-2022, en province Cibitoke et Rumonge, de passation de test de niveau des enseignants des 3 premiers cycles des écoles fondamentales du pays, d'élèves qui suivent des cours assis par terre suite au manque de bancs pupitres en province Mwaro, de manque de médicaments en province Rumonge et de pénurie du carburant en province Makamba.

V. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois de mars 2022, des faits sécuritaires identifiés sont notamment des cas d'appel à la surveillance des démobilisés et des pensionnés en province Karuzi, d'actes d'intimidation des membres de la milice Imbonerakure en province Karuzi, de maison incendiée en province Cibitoke, de destruction des biens par des pluies dans certaines provinces du pays, de destruction des champs des membres du parti CNL par un groupe d'Imbonerakure ainsi que vingt-neuf motos et dix tricycles Tuk-Tuk incendiés à Bujumbura Mairie.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de mai 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements, de VSBG, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux DESC et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR, des militaires et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- ◆ de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- ◆ de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

Aux partenaires techniques et financiers

- ◆ d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- ◆ de s'impliquer pleinement pour restaurer un état de droit au Burundi.

A la CPI

- ◆ d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- ◆ de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence.
- ◆ de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.